

**BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER
NORD-CANADIEN—Suite.**

Hon. R. Rogers—Délai de cinq ans est trop long—759; une erreur—759; trop long pour l'Ouest d'attendre cinq ans—760.

M. Douglas—Propose que le délai pour commencer les travaux soit de six mois—812.

M. Lancaster—Propose qu'à moins que la compagnie ne commence à construire dans le délai d'un an, et n'achève dans le délai de trois ans, à dater de cette loi, la partie non achevée, au sud de Calgary, les pouvoirs conférés seront nuls—815.

Bill est ainsi modifié—815.

3e lecture—852.

Sanctionné—2346.

**BILL RELATIF AU "CANADIAN-NORTH-
ERN-ONTARIO".**

M. Blain—Dépose bill (n° 21) concernant la compagnie de chemin de fer "Canadian-Northern-Ontario"—81.

1ère lecture—81.

2e lecture—152.

En comité—537.

3e lecture—537.

Sanctionné—2346.

**BILL RELATIF AU "CANADIAN-NORTH-
ERN-QUEBEC".**

M. Guilbault—Dépose bill (n° 22) concernant la compagnie de chemin de fer "Canadian-Northern-Quebec"—81.

1ère lecture—81.

2e lecture—152.

3e lecture—538.

Sanctionné—2346.

**BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER
BAIE JAMES ET DE L'EST.**

M. Girard—Dépose bill (n° 23) concernant la compagnie de chemin de fer de la Baie James et de l'Est.

1ère lecture—81.

2e lecture—152.

3e lecture—538.

Sanctionné—2346.

**BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER OT-
TAWA-NEW-YORK.**

M. Fripp—Dépose bill (n° 24) concernant la compagnie de chemin de fer d'Ottawa à New-York—81.

1ère lecture—81.

2e lecture—152.

En comité—537.

M. Lancaster—Autorisation d'affermier la ligne—537; compagnie ne donnera pas de bail pour une période dépassant dix ans—537; ne pourra pas renouveler le bail sans l'autorisation du Parlement—537.

3e lecture—537.

Sanctionné—2346.

**BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER
"SOUTH-ONTARIO-PACIFIC".**

M. Wm Smith—Dépose bill (n° 25) concernant la compagnie de chemin de fer "South-Ontario-Pacific"—81.

1ère lecture—81.

2e lecture—152.

3e lecture—538.

Sanctionné—2346.

**BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER
"SOUTHERN-CENTRAL-PACIFIC".**

M. Green—Dépose bill (n° 26) concernant la compagnie du chemin de fer "Southern-Central-Pacific"—81.

1ère lecture—81.

2e lecture—152.

3e lecture—538.

Sanctionné—2346.

**BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER
SAINT-LAURENT AUX ADIRON-
DACKS.**

M. Fripp—Dépose bill (n° 27) concernant la compagnie de chemin de fer du Saint-Laurent aux Adirondacks—81.

1re lecture—81.

2e lecture—152.

3e lecture—760.

Sanctionné—2346.

**BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER
"TORONTO-EASTERN RY. CO."**

M. Smith—Dépose bill (n° 28) concernant la compagnie du chemin de fer de "Toronto-Eastern Ry. Co."—82.

1re lecture—82.

2e lecture—152.

3e lecture—760.

Sanctionné—2346.

BILL RELATIF AU PONT VAN-BUREN.

M. Michaud—Dépose bill (n° 29) concernant la compagnie du pont Van-Buren—82.

1re lecture—82.

2e lecture—235.

En comité—760.

Loi américaine ratifie l'hypothèque, quant à la partie du pont du côté américain—815; somme de \$250,000 suffit pour tout le pont—815.

3e lecture—815.

Sanctionné—2346.

**BILL RELATIF A LA "BRITISH COLUM-
BIA SOUTHERN RY. CO."**

M. Taylor—Dépose bill (n° 31) concernant la "British Columbia Southern Railway Company"—123.

1re lecture—123.

2e lecture—235.

3e lecture—760.

Sanctionné—2346.